

CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU LUNDI 14 JUIN 2021

A LA GRANDE SALLE GRANDVAUX

(Ouverture à 20h00 - Clôture 23h00)

TABLE DES MATIÈRES

1.	APPEL NOMINAL	3
2.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2021	3
4.	COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL	4
5.	PRÉAVIS 10/2021 - COMPTES 2020	5
6.	PRÉAVIS 11/2021 - RAPPORT DE GESTION 2020	8
7.	PRÉAVIS 12/2021 - ADOPTION DES MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT INTERCOMMUNAL DU 1 ^{ER} JANVIER 2014 DU SDIS CŒUR DE LAVAUX, DE SA NOUVELLE ANNEXE AINSI QUE DU RÈGLEMENT DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS (JSP)	10
8.	PRÉAVIS 13/2021 - TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS DES MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026	11
9.	PRÉAVIS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL - TRAITEMENTS, INDEMNITÉS ET VACATIONS DES AUTORITÉS LÉGISLATIVES 2021-2026	13
10.	PRÉAVIS 14/2021 - BÂTIMENT DE LA RUE DU TEMPLE 1 À CULLY - DEMANDE DE CRÉDIT POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN CONCOURS CONCERNANT LA RÉNOVATION DUDIT BÂTIMENT ET LE RÉAMÉNAGEMENT DE SES LOCAUX	15
11.	PRÉAVIS 15/2021 - CRÉDIT D'ÉTUDE POUR L'ÉLABORATION D'UNE CONCEPTION D'AMÉNAGEMENT DITE « IMAGE DIRECTRICE » CONCERNANT LE BOURG DE CULLY ET SES ABORDS IMMÉDIATS	19
12.	PRÉAVIS 16/2021 - DEMANDE D'UN CRÉDIT D'OUVRAGE DE CHF 7'069'350 TTC POUR LA CONSTRUCTION AU CHEMIN DE COURSEBOUX 2 À CULLY DU BÂTIMENT DIT « PLANT ROBERT » DE 16 APPARTEMENTS ET D'UN REZ-DE-CHAUSSÉE POUR ACTIVITÉ DIVERSES	22
13.	COMMUNICATION 04/2021 - BÂTIMENTS SIS RUE DU TEMPLE 1 ET 17 ET ROUTE DE LAUSANNE 1 (MAISON JAUNE) ET 2 (BÂTIMENT ADMINISTRATIF, BAC) À CULLY, AFFECTATION DES LOCAUX	26
14.	POSTULAT DE MMES M. JANEIRO-C. BACHMANN ET CONSORTS « REMPLIR L'ESPACE AVEC DU LIEN : UNE MAISON DES ASSOCIATIONS POUR NOTRE COMMUNE »	27
15.	MOTION DE MME LUCIE DE PALMA ET CONSORTS « POUR UN FINANCEMENT ÉQUILIBRÉ DE LA GESTION DE NOS DÉCHETS »	28
16.	COMMUNICATIONS MUNICIPALES	29
17.	PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS	32

M. Lionel Gfeller, Président du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil communal, de la Municipalité et à M. Yves Sesseli, boursier et M. Pierre-Alain Genton, huissier.

Il salue également la présence de la presse représentée par M. Thomas Cramatte du journal Le Courrier et Mme Cécile Colet du 24Heures, ainsi que tout le public présent.

1. APPEL NOMINAL

Le membre se lève à l'appel de son nom.

La secrétaire procède à l'appel nominal :

PRÉSENTS :	7 Conseillers municipaux :	
	Mmes et MM. Nicole Gross, Evelyne Marendaz-Guignet, Raymond Bech, Jean-Paul Demierre, Jean-Pierre Haenni, Georges Hauert et Jean Christophe Schwaab	7
	Conseillers communaux selon la liste de présence	56
ABSENTS EXCUSÉS :	Mmes Florence Gross, Jane Potin et MM. Philippe Baehler et Raoul Baehler	4

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est modifié avec 2 ajouts comme suit :

14. Postulat de Mmes M. Janeiro-C. Bachmann et consorts « Remplir l'espace avec du lien : une maison des associations pour notre commune »
15. Motion Mme Lucie de Palma et consorts « Pour un financement équilibré de la gestion de nos déchets »

L'ordre du jour modifié est passé au vote et approuvé à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2021

Chacun a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Des modifications y sont apportées :

M. M. Cardinaux :

P. 8 : « En effet, le projet structural est » et «avoir pu s'assurer que les soumissions **sont rentrées** et le devis vérifié. »

P. 15 : «ainsi que de **l'intervention** de sa collègue. »

M. J.-Ch. Dunant :

P. 10 - Un **t** au lieu de *d* à son nom et, comme il a annoncé, son texte est modifié tout en gardant le même sens.

Le Président passe au vote le procès-verbal. Il est accepté à l'unanimité

Mme Catherine Fonjallaz est remerciée pour son travail.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL

➤ Le Président informe les conseillers du décès de M. Stephan Banz, compagnon de notre collègue Mme Caroline Bachmann. Au nom du conseil, il lui transmet toute sa sympathie.

➤ **Mot du Président :**

« Nous arrivons à la dernière séance de cette législature. Cette législature a été la première de notre commune avec des groupes politiques. Ceci a quelque peu modifié le fonctionnement des séances. L'arrivée des groupes a eu du bon en permettant notamment de débattre des préavis et de poser des questions dans le cadre des séances de groupe. Il arrive également que les débats se politisent, ce qui peut les rendre plus animés. Cependant, il faut garder en tête que nous siégeons au Conseil pour le bien de notre commune et de ses citoyens.

Il y a deux ans, j'ai eu la chance de pouvoir accéder à la présidence du Conseil. Ce fût une expérience extrêmement enrichissante et intéressante, qui m'a beaucoup apporté. Je souhaite beaucoup de succès aux prochains présidents et autant de plaisir que j'en ai eu.

Un grand merci à tous et à la Municipalité »

➤ **Votations**

• **28 mars 2021 - Election de la Municipalité**

Taux de Participation : 47.33%

Candidats	Suffrages	Pourcentage %
Marendaz Guignet Evelyne	1'059	57.81
Bech Raymond	994	54.26
Cavin Jean-Yves	973	53.11
Haenni Jean-Pierre	961	52.46
Gaillard Jean-René	848	46.29
Demierre Jean-Paul	791	43.18
Non élu-es :		
Joly Aurélia	765	41.76
Béguelin Laurent	428	23.36
A obtenu des voix :		
De Palma Lucie	179	

- **25 avril 2021 - Election du Syndic**

Taux de participation : 53.32%

Est élu : Jean-Pierre Haenni - 1'133 voix - 54.42%

Obtient des voix : Jean Christophe Schwaab - 910 voix - 43.79%

- **13 juin 2021 - Votation fédérale**

Taux de participation de 67.5%.

Objet soumis au vote Fédéral	Résultats						
	Rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	%
1. Pour une eau potable propre et une alimentation saine - Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique	2'330	40	1	2'289	839	1'450	67.44
2. Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse	2'332	32	1	2'299	949	1'350	67.50
3. Loi fédérale du 25 septembre 2020 sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19)	2'326	78	1	2'247	1'666	581	67.32
4. Loi fédérale du 25 septembre 2020 sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (Loi sur le CO2)	2'334	37	1	2'296	1'379	917	67.55
5. Loi fédérale du 25 septembre 2020 sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT)	2'323	73	1	2'249	1'288	961	67.24

- **Prochaines votations fédérales:**

26 septembre 2021 et 28 novembre 2021

➤ **Dates des prochaines séances du Conseil en 2021 :**

Séance du Conseil	Heure	Lieu
13.09.2020	20h00	Grande salle de Grandvaux
11.10.2021	20h00	Salle à définir
03.12.2021	17h00	Salle à définir et repas

5. PRÉAVIS 10/2021 - COMPTES 2020

Chacun a reçu la brochure des comptes pour l'exercice 2020, ainsi qu'une copie du rapport de la Commission de gestion, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission de gestion de lire les conclusions de son rapport.

M. Ph. Maeder:

Il fait les commentaires suivants.

« Le rapport de la CG porte sur les préavis 10.2021 et 11.2021.

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes intéressés au dicastère de Georges Hauert «Police des constructions, bâtiments et forêt ».

Les conclusions sur ce dicastère nous amènent à mettre un point de suivi sur le calendrier relatif à l'harmonisation des règlements de construction.

La CG pourrait adhérer à l'idée évoquée par Georges Hauert, soit l'instauration d'un crédit cadre pour l'ensemble de la législature sur les frais d'entretien des bâtiments. Cela nécessiterait de faire un point de situation 1 fois par année avec la CG et la commission des finances.

D'autre part, la CG regrette de ne pas avoir disposé en 2020 du suivi, promis lors de la communication 5/2019, du document stratégique sur le patrimoine immobilier.

Concernant les comptes 2020, nous avons pris connaissance du résultat, certes dans le rouge, inférieur au budget validé par le conseil. Il est encore trop tôt pour tirer des conclusions, mais l'impact du covid-19 sur les finances de la commune est relativement limité à ce stade. L'endettement reste stable à environ CHF 39 mio, la dette est bien structurée avec un intérêt moyen de 0.69%. La charge est supportable à ce jour en raison des taux bas et représente moins de 1 point d'impôts. Les demandes de la CG provenant de son rapport 2020 sont les suivantes :

- Concernant les **achats d'eau**, en lien avec la pollution de la source du bain des dames, nous recommandons d'étudier toutes les pistes techniques pour accélérer la remise en état de la source. Le but étant de diminuer les coûts et la dépendance à la ville de Lausanne.
- **Plage de Moratel**, nous demandons à la Municipalité d'entreprendre les démarches nécessaires afin de clarifier / renégocier la convention qui nous lie avec la SPBMC. Le but étant de trouver une solution pour offrir des toilettes aux baigneurs et aux usagers de la plage.
- Concernant les **préavis en cours en 2020, page 70 à 73** de la brochure des comptes, la CG a constaté que des dépenses ont été effectuées en 2020 créant des dépassements de préavis. La CG demande que ces dépassements fassent l'objet de préavis pour des crédits complémentaires. »

En conclusion, la Commission de gestion remercie la Municipalité ainsi que le boursier pour leur disponibilité et les renseignements apportés et eu égard à ce qui précède, la Commission de gestion propose d'approuver les comptes 2020 tels que présentés.

Comme de coutume cette brochure va être analysée chapitre par chapitre. Un fois tous les chapitres passés en revue on votera sur le préavis.

Avant de passer en revue les comptes 2020 chapitre par chapitre, le Président demande à chaque intervenant de bien vouloir, **avant de poser sa question, préciser la page, le paragraphe et le numéro de compte, à laquelle celle-ci se rapporte.**

CHAPITRE 1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - p. 16 à 20

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

CHAPITRE 2 - FINANCES - p. 21

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

CHAPITRE 3 - DOMAINES ET BÂTIMENTS - p. 22 à 36

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

CHAPITRE 4 - TRAVAUX - p. 37 à 43

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

CHAPITRE 5 - INSTRUCTIONS PUBLIQUES ET CULTES - p. 44

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

CHAPITRE 6 - POLICE - p. 45

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

CHAPITRE 7 - SÉCURITÉ SOCIALE - p. 46

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

CHAPITRE 8 - SERVICES INDUSTRIELS - p. 47 à 49

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

REMARQUES DETAILLEES AUX COMPTES - p. 50 à 51

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

RECAPITULATION DES CHARGES ET REVENUS - p. 52

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

TABLEAU RECAPITULATIF DES CHARGES D'ENTRETIEN MOBILIER - p. 53 à 55

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

TABLEAUX, BILAN ET ANNEXES - p. 56 à 83

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

LISTE DES « ENTENTES » INTERCOMMUNALES ET ELEMENTS DE COMPTES - p. 84 à 101

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président demande si quelqu'un désire s'exprimer de façon globale sur les comptes 2020.

La parole n'est pas demandée.

Le Président clôt la discussion et passe au vote le préavis 10/2021 tel que présenté.

**CONCLUSIONS
LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

Vu le préavis N° 10/2021 de la Municipalité du 10 mai 2021;
Où le rapport de la Commission de gestion;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide
à l'unanimité

d'approuver les comptes 2020 tels qu'ils sont présentés.

Le Président remercie le boursier et son équipe pour leur travail.

6. PRÉAVIS 11/2021 - RAPPORT DE GESTION 2020

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission de gestion, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission de gestion de lire les conclusions de son rapport.

M. Ph. Maeder:

Vu que c'est sa dernière séance, il aimerait remercier tous ses collègues pour ces 5 années passées avec la Commission de gestion. C'est un gros travail et chacun a effectivement apporté une pierre à l'édifice. C'était vraiment très chouette de pouvoir travailler ensemble et aussi les bonnes discussions avec la Municipalité. Il remercie le boursier pour son professionnalisme et les réponses qui ont été chaque fois apportées dans le cadre de nos travaux.

Il lit les conclusions et eu égard à ce qui précède, la Commission de gestion propose d'approuver le rapport de la Municipalité sur sa gestion pour l'année 2020 tel qu'il est présenté.

Avant de passer en revue le rapport de gestion 2020 dicastère par dicastère, le Président demande à chaque intervenant de bien vouloir, avant de poser sa question, préciser la page et le paragraphe auxquels elle se rapporte.

Le Président passe en revue tous les dicastères.

AUTORITÉS - p. 6 à 18

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Arrivée de Mme M. Janeiro - 20h25

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES - p. 19 à 34

La discussion est ouverte.

Mme M. Janeiro :

Elle s'excuse de son arrivée tardive.

P. 27 - Ressources humaines - Elle a une question à M. J.-P. Haenni, Syndic, sur le personnel auxiliaire. Elle comprend que cela intègre les étudiants engagés pour nettoyer les bâtiments scolaires en été, mais qu'en est-il des restants? A quel type de contrat de travail sont soumises ces personnes et pourquoi avoir choisi ce statut-ci?

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Les auxiliaires sont des jeunes qu'on prend pour nettoyer les collèges des Ruvines et du Genevrey. Ça fait partie des salaires du personnel auxiliaire et puis on a régulièrement besoin de quelques personnes qui font des nettoyages après des grandes manifestations ou après un mariage, et lorsque des refuges sont loués. On ne peut pas les donner à nos concierges des collèges qui sont déjà à plein temps. On a très peu d'auxiliaire durant l'année.

ECOLE, TOURISME ET ASSAINISSEMENT - p. 35 à 48

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

SECURITE, MANIFESTATIONS ET SPORTS - p. 49 à 62

La discussion est ouverte.

M. J.-L. Badoux :

P. 52 - Contrôles radar. Il est indiqué qu'un poste à mi-temps est exclusivement réservé aux contrôles de la vitesse sur la commune de Bourg-en-Lavaux ou est-ce que c'est pour toutes les communes réunies ?

M. J.-P. Demierre, Municipal :

C'est pour toutes les communes réunies. Il y aura un peu plus de contrôles dans les zones 30 km/h.

La parole n'est plus demandée.

VOIRIE, DOMAINES VITICOLES ET ESPACES VERTS - p. 63 à 72

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

POLICE DES CONSTRUCTIONS, BÂTIMENTS ET FORÊTS - p. 73 à 84

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

URBANISME, MOBILITE ET COMMUNICATION - p. 85 à 94

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

AFFAIRES SOCIALES, TRAVAUX ET INFRASTRUCTURES - p. 88 à 98

La discussion est ouverte.

M. P. Humbert :

La station de pompage de la Maison jaune à Cully. Les quantités de chlorothalonil sont mesurées avant ou après la station de pompage ? Il explique le pourquoi. Cette station de pompage travaille avec des filtres à charbon actif, dont leur principale utilité est d'enlever les micropolluants. Donc il est étonné que cette station de pompage n'arrive pas à faire son travail. Alors soit c'est sous-dimensionné par rapport aux filtres à charbon actif, soit on n'a peut-être pas le bon charbon actif. C'est aussi possible. Alors voilà, c'était simplement pour avoir des renseignements par rapport à ce cas-là.

M. JC Schwaab, Municipal :

On fait bel et bien les mesures après le filtre, puisque c'est l'eau qui est après le filtre qui va être distribuée dans le réseau. C'est vrai qu'on a un filtre à charbon actif qu'on a d'ailleurs intégralement remplacé peu de temps avant qu'on ait les mesures de chlorothalonil qui ont dépassé la norme. Ce qu'il s'est passé, c'est que le filtre à charbon s'est tout de suite saturé et que malgré le passage par le filtre à charbon qui était tout neuf et fraîchement remplacé, très rapidement, on a à nouveau atteint des niveaux qui dépassaient les normes. Et puis c'est malheureusement admis que les charbons actifs ne suffisent pas pour le chlorothalonil. Alors il y a les services industriels, notamment ceux de Lausanne et aussi d'autres grandes villes qui sont en train de tester des méthodes de filtrations du chlorothalonil pour tenter de pouvoir malgré tout distribuer cette eau. Il y a des essais en cours très encourageants et qui demandent très peu d'installation. La ville de Lausanne a fait voter un crédit d'étude de plus de Fr. 700'000.- pour faire des tests. Il faut dire qu'ils ont des grandes installations avec de la place, ce qui permet de tester les nouvelles machines. Alors on espère que d'ici quelques années, on aura le moyen de filtrer cette eau et puis à nouveau de pouvoir l'utiliser. C'est quand même notre ressource principale et il est clair que c'est une des préoccupations majeures de la Municipalité de pouvoir le plus vite possible à nouveau distribuer notre propre eau conforme aux normes en matière de présence de polluants et de plus être dépendant d'autres fournisseurs, telle que notamment la ville de Lausanne.

La parole n'est plus demandée.

Le Président demande s'il y a des questions générales sur le rapport de gestion 2020 ? Pas de questions.

Le Président clôt la discussion et passe au vote le préavis 11/2021 tel que **présenté**.

CONCLUSIONS**LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

Vu le préavis n° 11/2021 de la Municipalité du 10 mai 2021;
Où le rapport de la Commission de gestion;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide
à l'unanimité

d'approuver la gestion relative à l'exercice 2020 et d'en donner décharge à la Municipalité.

7. PRÉAVIS 12/2021 - ADOPTION DES MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT INTERCOMMUNAL DU 1^{ER} JANVIER 2014 DU SDIS CŒUR DE LAVAUX, DE SA NOUVELLE ANNEXE AINSI QUE DU RÈGLEMENT DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS (JSP)

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission ad hoc, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

M. B. Debraine :

Il lit les conclusions et propose **d'accepter** le préavis 12/2021 tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote le préavis 12/2021 tel que **présenté**.

CONCLUSIONS
LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

vu le préavis N° 12/2021 de la Municipalité du 19 avril 2021 ;
ouï le rapport de la commission ad hoc chargée de son étude ;
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide
à l'unanimité

d'adopter les modifications du règlement intercommunal du 1^{er} septembre 2021 du SDIS Cœur de Lavaux, d'adopter sa nouvelle annexe, ainsi que le règlement JSP.

8. PRÉAVIS 13/2021 - TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS DES MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à sa relecture

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

Mme Ch. Ostorero :

Elle lit les conclusions et propose **d'accepter** le préavis 13/2021 tel que présenté.

La discussion est ouverte.

M. O. Veluz :

Le groupe PLR-ICD salue l'effort consenti par la Municipalité sur ses traitements et indemnités. Ce geste, qui représente sur cinq ans un peu moins d'un point d'impôt, constitue un acte de solidarité à l'égard de la population affectée par la crise due au coronavirus.

Si les indemnités annuelles proposées par la Municipalité représentent un revenu annuel à temps plein relativement élevé (CHF 130'000.-), le groupe PLR-ICD considère que ce montant abaissé par rapport à celui octroyé lors de la précédente législature ne constitue pas un message positif par rapport à l'attractivité du poste de municipal. Il convient à cet égard de rappeler qu'à la fin de la nouvelle législature, plusieurs municipaux, actuellement déjà retraités, pourraient ne pas se représenter. Il s'agira alors de trouver de nouveaux candidats à des postes exécutifs qui nécessitent un engagement réel souvent bien supérieur aux taux d'activité définis, de surcroît de manière irrégulière, les soirs et parfois les week-ends. Si la commune de Bourg-en-Lavaux souhaite pouvoir compter pour des postes de municipaux des actifs qui se sentent prêts à s'engager pour le bien commun tout en conciliant, non sans difficulté, leur carrière professionnelle, il importe pour le groupe PLR-ICD de maintenir le niveau de rémunération octroyé lors de la précédente législature.

Pour ces motifs, le groupe PLR-ICD propose d'accepter la diminution proposée pour la première année de la législature, mais de revenir à la rémunération décidée le 10 octobre 2016 pour le reste du mandat de municipal.

Mme L. de Palma :

Le plan de prévoyance. Elle aimerait savoir quelle était la répartition entre les cotisations employeurs-employés du plan de prévoyance de la municipalité ainsi que s'il y a des modifications entre la législature précédente et la future.

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Alors il n'y a pas de modifications par rapport à la précédente législature. C'est la même chose pour le personnel communal. La répartition est 1/3 -2/3.

M. N. Potterat :

2 commentaires par rapport à la proposition d'amendement. Il constate que la Municipalité n'a pas fait cette proposition par rapport à la situation Covid mais par rapport à la situation financière de la commune et est indépendante de la situation Covid.

L'autre élément, c'est qu'il constate qu'il y a beaucoup de candidats et qu'en fait, c'était déjà plus ou moins intégré au budget, donc au moins la moitié des membres le savait déjà et il ose espérer que l'autre moitié le savait déjà aussi et qu'ils s'y intéressaient. Il invite les conseillers à refuser l'amendement.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion

Le Président passe au vote **l'amendement** d'Olivier Veluz, soit :

1. De fixer les traitements et indemnités de la Municipalité, selon les montants mentionnés dans le préavis 13/2021, du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022.

1.bis De fixer comme suit les traitements et indemnités de la Municipalité, selon le préavis 19/2016, du 1er juillet 2022 au 30 juin 2026 :

a) syndic, indemnité annuelle	CHF 90'400.00
b) municipal-e, indemnité annuelle (x 6)	CHF 45'200.00
c) syndic, frais de représentations annuels	CHF 6'000.00
d) municipal-e, frais de représentations annuels (x 6)	CHF 4'800.00
e) affiliation prévoyance professionnelle, estimation	8%
f) retenues des charges sociales usuelles	
g) ces montants ne seront pas indexés sur le coût de la vie (IPC) ;	

1.ter Les montants fixés aux chiffres 1. et 1.bis ci-dessus ne seront pas indexés sur le coût de la vie (IPC) ;

C'est **refusé** par 33 voix contre, 17 pour et 5 abstentions.

Le Président passe au vote le préavis 13/2021 tel que **présenté**.

CONCLUSIONS**LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

Vu le préavis N° 13/2021 de la Municipalité du 10 mai 2021 ;
Oui les rapports de la Commission des finances chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

par 45 voix pour, 5 contre et 5 abstentions

1. de fixer comme suit les traitements et indemnités de la Municipalité pour la législature 2021-2026 :

h) syndic, indemnité annuelle	CHF 78'000.00
i) municipal-e, indemnité annuelle (x 6)	CHF 39'000.00
j) syndic, frais de représentations annuels	CHF 6'000.00
k) municipal-e, frais de représentations annuels (x 6)	CHF 4'800.00
l) affiliation prévoyance professionnelle, estimation	8%
m) retenues des charges sociales usuelles	
n) ces montants ne seront pas indexés sur le coût de la vie (IPC) ;	

2. que toutes les indemnités de représentations (jetons de présence, vacations, montants forfaitaires, etc.) perçues par les membres de la Municipalité dans le cadre de leur mandat soient intégralement reversées à la Commune.

9. PRÉAVIS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL - TRAITEMENTS, INDEMNITÉS ET VACATIONS DES AUTORITÉS LÉGISLATIVES 2021-2026

Chacun a reçu copie du préavis, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

Mme Ch. Ostorero :

Elle lit les conclusions et propose **d'amender** le préavis du Bureau du Conseil comme suit :

Sous point **6. Jetons de présence** au Conseil communal : **Fr. 30.-** par séance au lieu de *Fr. 50.-* par séance

La discussion est ouverte.

M. P. Humbert :

Il propose l'amendement suivant :

de fixer sous point 6. les jetons de présence au conseil communal à **Fr. 40.-** par séance *au lieu de Fr. 50.- par séance.*

Arguments

1. Il faut d'emblée découpler la discussion entre la Municipalité et le Conseil, car on ne discute pas des mêmes montants d'une part, et d'autre part, le montant des jetons de présence n'a pas été revu depuis fort longtemps, contrairement aux traitements des municipaux.
2. Depuis la création des partis, il faut absolument éviter des clivages au sein du Conseil communal et les repas de fin d'année, ainsi que la course de fin de législature sont indispensables à cet effet.
3. La Commission des finances se réfère à des communes qui arrangent leur argumentation, mais elle n'a pas tenu compte des autres prestations dues au Conseil communal, comme la prise en charge dans le budget des repas de fin d'année. A ce sujet le Bureau n'a pas voulu prendre en compte cette possibilité, car l'apparition dans les comptes d'une telle prestation serait une mauvaise image vis-à-vis de la population.
4. Finalement, les élus ne sont pas des bénévoles, mais se doivent de respecter la population qui les a élus et préparer les séances du Conseil communal. Si on évalue les Fr. 20.- octroyés au coût de l'heure, cela représente une rémunération horaire de Fr. 2.- à Fr. 3.-/heure.

5. Fort de ces constatations, le Bureau souhaite aller dans le sens de la Commission des finances en réduisant de 20% sa demande et en proposant **le montant du jeton de présence à Fr. 40.-**, au lieu de Fr. 50.-, en amendant son préavis dans ce sens.

Et c'est une personne qui n'en bénéficiera pas qui vous fait cette proposition.

Mme L. de Palma :

Concernant l'allocation des jetons de présence pour le financement de la sortie de fin de législature, il lui semblait qu'il devait y avoir une liste formelle que chaque conseiller signe comme quoi il accepte que ses jetons de présence soient mis dans le fond commun et que celui qui n'est pas d'accord paierait personnellement sa sortie ou les repas.

Est-ce que cela va être reconduit ou pas ?

Le Président :

Ce sera reconduit. Il y a une liste qui est signée par tous les conseillers pour accord en début de législature et par les nouveaux conseillers lors de leur assermentation. Et ce document mentionne qu'on renonce à ces jetons de présence pour les investir pour les repas de fin d'année et la sortie de fin de législature.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président met au vote en opposition l'amendement de la Commission des finances avec celui de M. P. Humbert, soit au départ on vote Fr. 30.- ou Fr. 40.-, et ensuite pour ou contre amender le préavis.

- Vote pour l'amendement des jetons de présence à Fr. 40.- : 30 voix pour
- Vote pour l'amendement des jetons de présence à Fr. 30.- : 20 voix pour et 5 abstentions

C'est l'amendement de M. Patrice Humbert qui est mis au vote final.

Le Président passe au vote **l'amendement** de M. P. Humbert :

6. Jetons de présence au Conseil communal : Fr. **40.-** par séance *au lieu de 50.- par séance*

C'est **accepté** par 41 voix pour, 7 contre et 7 abstentions.

Le Président passe au vote le préavis du Bureau du Conseil **amendé**.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis du Bureau du conseil communal du 11 mai 2021

Où le rapport de la Commission des finances,

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

par 47 voix pour, 2 contre et 6 abstentions

de fixer comme il suit les montants des traitements, indemnités et vacations des autorités législatives pour la législature 2021-2026 :

1. Président(e) du Conseil communal	2'500.-	Annuel
2. Vice-président(e) du Conseil communal	300.-	Par séance
3. Secrétaire du Conseil communal	Confidentiel	Hors conseil
4. Secrétaire-suppléant(e) du Conseil communal	400.-	Par séance
5. Vacations du Conseil communal	30.-	Par heure
6. Jetons de présence au Conseil communal	40.-	Par séance

10. PRÉAVIS 14/2021 - BÂTIMENT DE LA RUE DU TEMPLE 1 À CULLY - DEMANDE DE CRÉDIT POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN CONCOURS CONCERNANT LA RÉNOVATION DUDIT BÂTIMENT ET LE RÉAMÉNAGEMENT DE SES LOCAUX

Chacun a reçu copies des rapports des Commissions des finances et ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

M. B. Rufi :

La Commission des finances estime que cette étude va dans le sens des réflexions demandées à la Municipalité pour la mise en valeur de notre patrimoine immobilier.

Les décisions soumises au Conseil communal proposent notamment d'amortir le coût de cette étude sur 10 ans. La COFIN estime que soit le projet de rénovation se réalisera et dans ce cas, le coût de l'étude doit être englobé à celui du futur investissement et amorti sur la durée de celui-ci, soit le projet de rénovation sera refusé et dans ce cas, le coût de l'étude correspondra à une non-valeur et devra par conséquent être amorti totalement au budget de fonctionnement 2023.

Elle propose dès lors un **amendement** allant dans ce sens, soit :

Point 3 :

3. d'amortir l'investissement pour l'étude de projet soit avec le coût de la rénovation future en cas d'acceptation de celle-ci par le Conseil communal, soit au budget de fonctionnement 2023 en cas de refus.

(au lieu d'amortir l'investissement pour l'étude de projet sur une durée de 10 ans, chapitre 34106, la première fois au budget 2022.)

Le Président demande au rapporteur de la Commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

Mme A. Arbel :

Elle lit les conclusions et propose **d'accepter** le préavis 14/2021 avec 4 voix pour et 1 voix contre de M. S. Pittet ayant présenté un rapport de minorité.

M. S. Pittet :

Il explique son rapport de minorité plus en détail.

Comme mentionné dans son rapport, il n'est pas opposé à ce qu'une étude soit faite sur la réhabilitation de ce bâtiment classé en note 2 (la forme et la substance doivent être conservés) mais ce préavis est malheureusement confus et incomplet pour pouvoir se faire une opinion et décider en connaissance de cause.

Tout d'abord le côté confus du document reçu :

Le coût du concours sur invitation n'apparaît pas clairement. La commission ad hoc a entendu pas mal de chiffres (33'100.- dans un premier temps, ensuite 162'000.- dans la réponse écrite du 4 juin de

Mme Marendaz, et finalement 88'100.- HT dans le mail de M. Jacquet du 7 juin, soit le jour même du délai de remise du préavis).

La répartition et la réconciliation des honoraires d'architectes n'a pas non plus été simple à comprendre entre les 80'000.- HT mentionnés pour l'étude et le coût global de CHF 245'000.- du préavis (CHF 250'000.- mentionnés dans le mail de Mme Marendaz du 4 juin)

Le coût estimé de la rénovation est à 1.7 mio TTC sur le préavis et à 1.7 mio HT dans le mail de M. Jacquet du 7 juin et repris dans le rapport de la commission. Il a personnellement de la peine à accepter que le rapport de la commission mentionne un chiffre différent de celui du préavis. Même si c'est une estimation, ça donne un sentiment d'urgence et de dossier pas tout à fait finalisé

Et enfin, cet écart de 7.7% de TVA pourrait peut-être faire que ce concours soit ouvert et non sur invitation ? et dans ce cas il se passe quoi ?

Ensuite ce préavis est incomplet :

Le Programme de base du concours impose de, il cite :

Valoriser les caves : mais est-ce vraiment suffisant comme ligne directrice ? Qu'entend-on par valoriser ces caves : économiquement, socialement, patrimoniallement ? s'il voit bien le rôle de l'architecte dans la réponse au 'comment' le faire, il n'est pas sûr que ce soit à des architectes de plancher sur le 'quoi' faire ?

Aménager du logement : sans doute les logements existants, mais avec quelle marge de manœuvre ? avec une restructuration ou pas des surfaces ? dans quels objectifs ? Là aussi, on est laissé dans le flou sur le 'quoi' faire malgré les quelques éléments apportés par Mme Marendaz dans ses réponses du 4 juin.

Enfin les alternatives au concours sur invitation ne sont pas clairement mentionnées, et encore moins leurs coûts. Et là aussi, la réponse de Mme la municipale Marendaz est, à ses yeux, incomplète.

En conclusion, avec toutes les limitations imposées par la notation 2 du bâtiment, le flou sur l'affectation des surfaces à l'exception de la bibliothèque, il est difficile de se convaincre du bien-fondé d'un concours sur invitation tel que présenté et chiffré.

Ne voyant pas comment simplement amender ce préavis et vu l'importance des montants, il doit se résoudre à recommander aux conseillers de ne pas l'accepter et à demander à ce qu'il soit clarifié et complété.

M. L. Regamey :

Il a eu la chance d'habiter ce bâtiment pendant pas mal de temps, et puis ses parents y habitent actuellement. C'est pour ça qu'il ne participera pas au débat et il s'abstiendra au vote.

Mme L. de Palma :

A la lecture du préavis, elle constate que les travaux, si tout se passe bien, vont durer à peu près une année. Elle apprend également que selon le projet retenu, le secteur des gérances évaluera, proposera des mesures à prendre en regard des personnes habitant le bâtiment, c'est-à-dire reloger ces 2 locataires pendant une année et dans le rapport de la Commission ad hoc qu'en fait on va faire passer les revenus locatifs de Fr. 34'200.- à Fr. 62'400.- par année, soit une augmentation de plus de 80%. Elle pense que l'ASLOCA va se frotter les mains parce qu'elle voit mal comment on va pouvoir justifier cela, pour autant que ce soit les mêmes locataires, une augmentation pareille de loyer.

M. B. Rufi :

En réponse à Lucie, lorsqu'on est face à une rénovation importante d'appartements, par exemple, le problème de l'augmentation du loyer n'est pas prépondérante ni liée avec les % extrêmement faible. Il souligne que la Municipalité, dans le cadre de la présentation de ce projet, a étudié également les différentes possibilités d'utilisation des locaux à une plus grande échelle avec le bâtiment communal notamment, les bureaux, l'accueil de jour, la bibliothèque, etc. Ça a fait l'objet de la communication no. 4 et il croit effectivement qu'il est important de tenir compte dans la réflexion qui va être menée et aussi dans le rendement, parce que si on parle de finance, que toute la surface du rez-de-chaussée

qui sera occupée par la bibliothèque représente quand même un rendement locatif indirect parce que s'il fallait louer à l'extérieur une surface d'environ 220 m², cela ferait environ plus de Fr. 50'000.-. Donc le rendement locatif de ce bâtiment rénové devrait être relativement plus important que celui qui est évoqué. Les caves ne sont pas un très gros problème parce que c'est une surface importante. Ce sont des beaux locaux en tant que tels mais l'utilisation est relativement complexe. Il faut trouver une solution pour cette utilisation et là-aussi il pense qu'un concours avec un échange d'idées entre différents prestataires est un élément extrêmement positif.

Il relève, et ça ressort du rapport de la Cofin, que le coût du concours représente Fr. 88'100.- dans l'estimation qui est faite ici, tout le reste c'est le crédit d'étude qu'il y ait concours ou pas concours. Ces montants seront de toute façon engagés si on va de l'avant avec ce projet.

Voilà ces quelques éléments qu'il voulait mettre encore en évidence.

Quand on parle de Fr. 245'000.- d'honoraires d'architecte, ici sont englobés les honoraires d'ingénieur et puis divers frais et imprévus, sondages, etc.

Et un dernier élément. La Municipalité a évoqué, à travers M. Jaquet, qu'on est face à une estimation globale très globale, suivant le projet qui sera présenté, ça peut être un montant sensiblement supérieur ou quelque peu inférieur. En principe quand on va contre le bas, c'est moins important que quand on va contre le haut. Il faut être conscient que les 1,7 Mio est un prix indicatif qui a été calculé par rapport au m³ SIA.

M. J. Micol :

Il rebondit sur certains éléments qu'on a vu jusqu'à maintenant, notamment les caves. Son sentiment est que ce n'est pas vraiment l'architecte qui doit dire vraiment ce qu'on va faire de ces caves. C'est la commune qui doit dire quelle est l'attribution qu'on voudrait donner à ces caves. Ensuite il ne faut pas oublier qu'il y a cette façade qui est cotée note 2, on ne peut pas y toucher. Alors est-ce que ça vaut la peine et est indispensable de faire un concours dans ce cadre-là. Il n'est pas sûr que vraiment il y ait une valeur ajoutée qui justifie ces Fr. 88'100.- qu'on va dépenser pour ce concours.

Mme L. de Palma :

Elle revient à sa question. Qu'est ce qui va se passer pour les locataires qu'on va reloger pendant une année à conditions de bail équivalente, elle le rappelle parce que ça lui est arrivé et elle s'est battue.

M. M. Cardinaux :

Pour répondre à la question de M. J. Micol, il souhaiterait que la Municipalité confirme que le montant des honoraires représentant l'étude de ce projet impose, par loi sur les marchés publics, l'organisation d'un concours soit sur invitation, soit ouvert, si on est au-delà de Fr. 150'000.- d'honoraires. Est-ce que la loi sur les marchés publics n'impose pas tout simplement l'obligation d'organiser un concours où est-ce que l'on peut s'en soustraire ? Il aimerait avoir des précisions.

M. J-P Haenni, Syndic :

De toute manière, si on a besoin de Fr. 45'000.- on n'est pas à Fr. 250'000.- qui est le seuil minimum pour les marchés publics. Donc on n'est pas concerné par les marchés publics.

Mme E. Marendaz Guignet, Municipale :

Effectivement, on doit procéder à une invitation. On pourrait inviter 3-4-5 bureaux et ne pas forcément faire un concours mais on s'est dit que c'est mieux de faire un concours et de travailler ensemble autour d'un projet.

A la question pourquoi un concours parce que notamment pour les caves, c'est à la commune de dire. Il y a un certain nombre d'éléments techniques qui fait qu'on peut avoir des bonnes et sympathiques idées mais au fond est-ce que c'est réalisable ? On peut faire notre catalogue des desideratas et ensuite faire analyser et ensuite c'est peut-être mieux de faire un concours et que les gens qui sont invités réfléchissent à ces possibilités.

Les Loyers. On n'a encore actuellement rien entrepris, mais c'est absolument clair que si les études commencent, les locataires seront tout de suite avertis et qu'on verra avec eux comment on les reloger. C'est une pratique qui a souvent déjà été faite par la commune. C'est pourquoi on a un certain nombre d'appartement qui sont disponibles et on peut les reloger. En tout cas que ce soit organisé pendant toute la période du chantier. Maintenant effectivement la question se posera ensuite, car elle ne sait pas à l'heure actuelle si on garde les 2 appartements, si on en fait 3 ou 4.

Le Président :

Juste une petite précision, il ne faut pas tout confondre. Donc, en général c'est des appels d'offres sur invitation. Ensuite, des appels d'offres publics, mais une mise au concours, c'est tout autre chose. Donc, il y a à son avis une obligation de faire un appel d'offres sur invitation mais il n'y a pas une obligation de faire une mise au concours.

M. Y. Delcourt :

A sa connaissance, ce qui est déterminant, c'est le coût des travaux pour fixer le montant de l'appel d'offres. Dans ce cas-ci, les travaux seront supérieurs aux montants de Fr. 150'000.- et Fr. 250'000.-. Il lui semble que la procédure du concours dans ce cas-ci serait plus appropriée plutôt que de faire des demandes d'offres.

M. J.-L. Badoux :

Il prend pour exemple le projet du bâtiment Plant Robert qui a limité les honoraires à Fr. 250'000.- exclusivement pour ce qui était la procédure de demande de permis de construire. Un tel montant exige selon la norme SIA un concours d'architecture sur invitation. Et Fr. 250'000.- est le seuil. Aujourd'hui on propose un mandat complet d'architectes pour une transformation de bâtiment dont les honoraires seront juste en-dessous de Fr. 250'000.-.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote l'amendement de la Commission des finances, soit :

Le point 3 devient :

3. d'amortir l'investissement pour l'étude de projet soit avec le coût de la rénovation future en cas d'acceptation de celle-ci par le Conseil communal, soit au budget de fonctionnement 2023 en cas de refus.

L'amendement est **accepté** par 42 voix pour, 1 avis contre et 12 abstentions.

Le Président passe au vote le préavis 14/2021 **modifié**.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 14/2021 de la Municipalité du 10 mai 2021 ;

Ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

par 39 voix pour, 13 contre et 3 abstentions

1. **d'octroyer** à la Municipalité un crédit de CHF 232'000.- TTC pour l'étude de la rénovation et du réaménagement du bâtiment sis à la rue du Temple 1 à Cully;

2. **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les Communes (LC) ;
3. **d'amortir** l'investissement pour l'étude de projet soit avec le coût de la rénovation future en cas d'acceptation de celle-ci par le Conseil communal, soit au budget de fonctionnement 2023 en cas de refus.

11. PRÉAVIS 15/2021 - CRÉDIT D'ÉTUDE POUR L'ÉLABORATION D'UNE CONCEPTION D'AMÉNAGEMENT DITE « IMAGE DIRECTRICE » CONCERNANT LE BOURG DE CULLY ET SES ABORDS IMMÉDIATS

Chacun a reçu copies des rapports des Commissions des finances et ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

M. N. Potterat:

Il se réfère à différents points de son rapport. Il lit les conclusions et propose **d'accepter** le préavis 15/2021 tel que présenté.

Le Président demande au rapporteur de la Commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

M. J.-Ch. Dunant :

Il lit les conclusions et propose **d'amender** le préavis 15/2021 comme suit :

Ajout point 4:

4. d'étendre l'étude en y intégrant une réflexion sur la localisation et l'intégration des points de collecte des déchets ménagers dans le centre du Bourg en complément de l'écopoint déjà prévu, et d'intégrer l'écopoint dans le périmètre d'étude (en jaune).

La discussion est ouverte.

M. J. Potterat :

Ce langage est à double sens. On tient compte qu'il y a un écopoint, mais on pourrait le déplacer, etc. A son avis c'est un amendement qui est nul et non avvenu parce qu'il attaque une décision du Conseil communal. On avait décidé 8 écopoints et les 8 ont été votés. Il pense que de vouloir revenir, rediscuter sur cet écopoint, d'abord ça serait un cas juridique parce qu'on casserait une décision du Conseil. Donc pour lui cet écopoint, le redistribuer comme il a entendu dire, on pourrait supprimer les voitures à la place du Temple et mettre l'écopoint à la place du Temple, il laisse deviner les discussions qui en découlent. Par conséquent, il trouve que cet amendement n'a pas lieu d'être parce que ce n'est pas l'objet du préavis, on a déjà voté pour cet écopoint.

Le Président :

Il mentionne qu'il a eu le Préfet au sujet d'une proposition d'amendement pour un autre préavis. Il n'est en effet pas possible d'amender un préavis pour modifier les conclusions d'un préavis déjà accepté. Dans le cas de cet amendement, il comprend qu'on intègre éventuellement d'autres points de collectes des déchets à l'écopoint de la gare mais par contre il ne s'agit pas de déplacer ou de remodifier le projet d'écopoint tel qu'il a été voté par le Conseil lors de la séance du 4 décembre 2020.

M. R. Bech, Municipal :

Il remercie la précision de M. J.-Ch. Dunant qu'effectivement l'écopoint n'est pas mis en cause. Indépendamment de cela, on sait que cet écopoint a fait l'objet d'une mise à l'enquête qui a été acceptée et qui fait l'objet aujourd'hui, d'un recours à la CDAP qui est en passe d'être rejeté ou d'être retiré, mais il n'en reste pas moins qu'il y a une configuration, donc on pourrait difficilement faire des éventuels aménagements d'écopoints. Donc sa question au fond, c'est quelle est la portée de la phrase « intégrer l'écopoint dans le périmètre d'étude (jaune) », quelle est la portée sur l'écopoint lui-même, sur son organisation, sur sa structure, sa signalisation, son volume. Il a un peu de peine à voir ce qu'on pourrait apporter dans le cadre de cette étude-là sur l'écopoint lui-même. C'est vraiment une question ouverte. Il a un petit peu creusé ça mais il n'a pas d'élément concret quant au fond de la portée de cet élément-là.

M. J.-Ch. Dunant :

Il est bien clair qu'on ne touche pas cet écopoint.

La zone jaune ne porte pas de solution concrète mais une étude à large échelle qui va de la plage de la Piquette jusqu'à la gare de Cully. Donc l'idée d'intégrer cet écopoint dans la zone jaune, c'est pour qu'on tienne justement compte de son existence, de sa présence qui a été acceptée. C'est justement pour éviter qu'on le remette en question. En fait l'idée était d'éviter de faire « une deuxième déchèterie » et de tenir compte du fait que le bourg de Cully est différent du village d'Epesses ou du village d'Aran, qui peut se contenter d'un élément à l'extérieur, après on peut discuter, de l'intérêt de ces écopoints, mais on pourrait avoir une réflexion particulière sur sa typologie de chef-lieu et puis dans sa taille et son nombre de commerces. Et on a un chamboulement qui est refait à l'échelle du plateau de la gare en terme de logements et de commerces, etc. et cette étude cherche justement à créer un lien entre le bourg et entre autres ce nouveau pôle. C'est justement donc pertinent au sens de la commission ad hoc de dire « intégrons l'idée, l'étude du ramassage des déchets dans un sens large pour simplement pouvoir donner à la commune l'opportunité d'avoir des idées de spécialistes sur la question ».

Mme M. Janeiro :

Elle a 2 questions :

1. Est-ce qu'on a toujours un urbaniste communal, est-ce qu'il est toujours en fonction.
2. Pourquoi ne pas songer à engager quelqu'un qui fasse de l'urbanisme dans notre commune étant donné qu'il y aura d'autres projets de développements à étudier, et que cette magnifique commune n'est pas uniquement composée du lieu de Cully.

M. J.-P. Haenni, Syndic :

On a une personne, Mme Maryline Rubattel, qui a quitté son poste le 30 avril 2021 et qui était à la police des constructions. En son remplacement, on a engagé justement un jeune de 33 ans, M. Thomas Colombini, qui est géographe, mais qui a fait beaucoup d'urbanisme, spécialement à Nyon. On n'aura pas besoin d'aller ailleurs, car on avait déjà regardé avec les communes voisines pour travailler avec leurs urbanistes. Ils n'étaient pas disponibles et elles n'avaient pas de personnes pour nous. Maintenant on a engagé une personne qui pourra faire ce travail-là.

Mme L. de Palma :

Pour répondre un peu afin de donner un complément d'information à Raymond sur nos réflexions. On voit d'ailleurs la Municipalité a aussi pris cette problématique de collecte des déchets ménagers dans le bourg de Cully et aux alentours vu que à bon escient vous avez installé les poubelles du Cully Jazz pour pouvoir gérer un petit peu le flux des déchets générés par les nombreux visiteurs que le Covid nous a amenés. Donc elle pense que cette problématique de gestion des déchets, que ce soit dû aux habitants du village ou bien que ce soit dû aux nombreux visiteurs qu'il va y avoir est quelque

choses qui doivent être intégrées parce qu'elle ne pense pas qu'on va continuer à avoir 4 sortes de poubelles différentes sur la commune.

Deuxième chose, le préavis va clairement au transport à pied. Il s'agira aussi pour cet écopoint de penser au cheminement piétonnier qu'on souhaite favoriser et évidemment aussi la signalétique et les points de collecte de déchets doivent aussi faire partie de cette signalétique. Donc ça ne mange pas de pain comme on dit en vaudois d'intégrer cet écopoint, cette problématique dans le périmètre d'étude de manière à avoir des pistes qui, elle le rappelle, ne sont absolument pas contraignantes parce qu'il s'agit bien d'une étude test, donc il faut savoir que c'est juste des idées.

M. R. Bech, Municipal :

Il remercie Mme L. de Palma pour ces explications complémentaires. Il faut savoir aujourd'hui, on a une procédure en cours, mais il a bon espoir que cette procédure puisse être levée et terminée très prochainement à la fin du mois et il est clair que pour la population l'installation de cet écopoint est importante, aussi à cause du provisoire à Cully et il est évident que si le timing est celui que nous souhaitons pouvoir obtenir en termes de procédure judiciaire, l'écopoint va commencer à être construit cet automne. C'est une précision qui paraît utile à apporter pour ce débat.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion

Le Président passe au vote l'**amendement** de la Commission ad hoc, soit :

Ajout point 4 :

4. d'étendre l'étude en y intégrant une réflexion sur la localisation et l'intégration des points de collecte des déchets ménagers dans le centre du Bourg en complément de l'écopoint déjà prévu, et d'intégrer l'écopoint dans le périmètre d'étude (jaune).

C'est **accepté** par 21 voix pour, 20 voix contre et 14 abstentions.

Le Président passe au vote le préavis 15/2021 **amendé**.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

Vu le préavis N° 15/2021 de la Municipalité du 10 mai 2021 ;

Ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

par 50 voix pour, 4 contre et 1 abstention

1. **d'octroyer** un crédit d'étude relatif à l'élaboration de l'image directrice pour l'aménagement du bourg de Cully pour un montant de CHF 225'000.- TTC ;
2. **d'amortir** l'investissement relatif à l'élaboration de l'image directrice pour l'aménagement du bourg de Cully par annuités égales sur 10 ans au maximum (chapitre 42), la première fois au budget 2023 ;
3. **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix des modes de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes(LC).

4. **d'étendre** l'étude en y intégrant une réflexion sur la localisation et l'intégration des points de collecte des déchets ménagers dans le centre du Bourg en complément de l'écopoint déjà prévu, et d'intégrer l'écopoint dans le périmètre d'étude (jaune).

12. PRÉAVIS 16/2021 - DEMANDE D'UN CRÉDIT D'OUVRAGE DE CHF 7'069'350 TTC POUR LA CONSTRUCTION AU CHEMIN DE COURSEBOUX 2 À CULLY DU BÂTIMENT DIT « PLANT ROBERT » DE 16 APPARTEMENTS ET D'UN REZ-DE-CHAUSSÉE POUR ACTIVITÉ DIVERSES

Chacun a reçu copies des rapports des Commissions des finances et ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

M. Ch. Currat :

Il lit les conclusions et propose **d'amender** le préavis 16/2021, en se référant à son rapport, comme suit :

Point 2 :

2. de lui accorder à cet effet un crédit d'investissement total **de CHF 6'939'350.- TTC** (au lieu de CHF 7'069'350.-) destiné à la construction dudit bâtiment ;

Ajout d'un point 3. :

3. de lui accorder un crédit d'investissement supplémentaire de CHF 129'000.- TTC destiné aux travaux supplémentaires liés à l'obtention du label Minergie P. L'usage de ce crédit est conditionné à l'obtention d'une subvention d'un montant au moins égal de la part du canton ;

Le Président demande au rapporteur de la Commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

M. M. Cardinaux:

Il lit les conclusions et propose **d'accepter** le préavis 16/2021 tel que présenté.

La discussion est ouverte.

M. J.-L. Badoux :

L'amendement de la Commission des finances n'est pas sans très grandes conséquences techniques. On ne passe pas d'un bâtiment Minergie à un bâtiment Minergie + d'un coup de baguette. Il faut qu'on soit conscient que jusqu'en 2010 on pouvait totalement répondre aux critères de la loi en matière d'isolation thermique des bâtiments en isolant la toiture, des façades ainsi que le dallage sur le terrain. Aujourd'hui, depuis 2010, on doit répondre à un coefficient minimum global pour l'entier du bâtiment et ce pour tous les éléments de l'enveloppe. Une telle construction aujourd'hui s'appelle Minergie. C'est le standard de la construction. Il correspond à un coefficient assez barbare de 0,20 kWh/m². Pour arriver à Minergie P ou Minergie+, on doit arriver à un coefficient de 0,15, c'est une performance qui est 25% meilleure que ce qui est le standard aujourd'hui. Une telle exigence exige une construction excessivement fine et ce dès le début de l'étude. Dans le cas présent, on a pu lire dans le rapport de la Commission ad hoc que pour des raisons esthétiques, les architectes auteurs du projet ont voulu l'unité sur le tout plateau de la gare, à savoir avoir des murs en béton armé apparents. Ça a pour conséquence pour le bâtiment Plant Robert à avoir un doublage intérieur pour une isolation thermique et un autre doublage pour résister aux chocs internes du bâtiment. Un tel doublage

aujourd'hui pour répondre à Minergie exige grosso modo 25 à 30 cm d'épaisseur. Si vous voulez passez à Minergie P, ce doublage doit passer grosso modo à 35-40 cm d'épaisseur. Ce bâtiment aujourd'hui est pris dans un périmètre d'implantation. Cette augmentation d'épaisseur des murs a pour incidence de réduire les surfaces des appartements.

Enfin, on a un bâtiment qui est sur un sous-sol non chauffé et une bonne partie est sur une surface d'une rampe qui est à ciel ouvert, locaux ouverts pour une ventilation évidente. Donc on n'a pas un bon bâtiment.

Les chiffres pour la Cofin. Il n'a jamais vu avec bientôt 40 ans d'expériences, que des subsides de l'Etat couvrent l'intégrité les frais d'une intervention sur un bâtiment. Il ne faut pas rêver. Si on nous dit aujourd'hui que pour arriver à Minergie P, ça devrait couter grosso modo Fr. 125'000.-/130'000.-, on ne peut pas espérer d'obtenir une subvention de cette importance-là. Et on doit réaliser ce bâtiment, ensuite mandater des experts de la société Minergie avec un magnifique copy right et peu peuvent décréter si oui ou non le bâtiment répond aux exigences de Minergie P. Donc ça veut dire que l'on s'apprête à engager Fr. 125'000.-, 130'000.-, 150'000.-, il faut modifier tous les plans qui sont déjà établis, mandater un bureau technique qui doit contrôler si les dimensions sont correctes, régler tous les fronts froids qui seront générés par un mur porteur extérieur, et non plus comme on fait aujourd'hui par des murs porteurs intérieurs et peut-être on aura le label Minergie P. Alors, c'est vrai on chauffe avec l'eau du lac, c'est un bon élément. On a un système de ventilation contrôlée qui fait qu'on a des bonnes réponses pour atteindre ces critères Minergie P mais en tant que constructeur, il a de grand doute comme le bâtiment est construit aujourd'hui et qu'il ne remet pas en question, qu'on obtienne un jour le label Minergie P. Donc il invite les conseillers à refuser l'amendement correspondant à vouloir faire passer ce bâtiment à Minergie P.

M. M. Cardinaux :

Il a un petit souci de compréhension par rapport à la rampe. M. J.-L. Badoux a évoqué que le cout de la rampe n'est pas intégré dans le devis Plant Robert. On a eu la confirmation inverse. Et dans le préavis 12/2019 sous décision 3a la commune achètera le parking pour un montant prévu de Fr. 3'705'000.-, ça c'est le parking et la rampe. Demain, la commune ne va racheter que le parking mais pas la rampe qu'elle aurait construite elle-même. Mais pour l'instant elle n'a pas l'argent pour construire cette rampe. Donc elle doit quand même puiser dans ce préavis 12/2019 pour pouvoir financer la construction de la rampe qui n'est pas intégrée dans le devis du Plant Robert. Alors le problème qui se pose, c'est qu'en fait le coût de la rampe n'est pas détaillé dans le montant de Fr. 3'705'000.- qui est le rachat du parking et de la rampe. Donc peut-être qu'Equitim va dire, on construit la rampe donc on vous réduit le prix de la rampe, peut-être Fr. 120'000.-, tout ça c'est très technique et il préfère que la Cofin s'en occupe mais pour lui le risque de l'amendement c'est qu'il manque le montant de la rampe, que ce soit dans le préavis 12/2019 ou dans celui-ci.

M. Ch. Currat :

Effectivement, parce que la Cofin n'est pas technique, qu'elle a mis la conditionnalité entre les travaux qui seraient supplémentaires et puis cette subvention, parce que savoir pour nous si le mur est Minergie+ ou pas selon les éléments techniques des architectes ou des ingénieurs, nous sachant qu'on n'avait pas cette compétence, alors effectivement si on peut le peut faire pour Fr. 130'000.- et qu'on peut assurer cette subvention, on le met sous cette condition.

S'agissant du mécanisme avec le préavis 12/2019 vu que ce sera une différence sur le montant de rachat de la rampe par Equitim, il laisse Mme E. Marendaz Guignet, Municipale l'expliquer.

Mme E. Marendaz Guignet, Municipale :

Ces fameux Fr. 130'000.- ont été validés par le Conseil dans le préavis 20/2020 et maintenant, voilà ce qui se passe, c'est qu'on avait acheté un parking qu'Equitim va construire et on l'achetait avec la rampe. Ensuite, dans les coordinations qui ont eu lieu, on s'est dit qu'il fallait faire ces travaux complémentaires et que c'était mieux que la commune les fasse d'où le fait qu'on est venu chercher

ces Fr. 130'000.- . Et puis la coordination des chantiers a continué et il s'est avéré que la première idée qu'on avait concrétisée s'est révélée être la meilleure, soit que c'était la commune qui construit sa rampe tout complètement elle-même. Donc on a fait une fiche de modification avec l'entreprise générale d'Equitim et on va payer le parking moins cher. Donc avec cet argent, on paiera notre construction de la rampe. On est en train de négocier, d'affiner tous ces chiffres maintenant que les soumissions sont rentrées, etc. Ce qui fait qu'au fond ces Fr. 130'000.- on ne va pas les utiliser pour le parking, on va les utiliser pour faire ce mur mais on ira les prendre dans le préavis 20/2020 et voilà pourquoi la Cofin les a déduit dans ce préavis 16/2020.

M. M. Cardinaux :

On nous a confirmé que le montant de la vente n'était pas dans le devis général du Plant Robert vu qu'il avait déjà été financé par un autre. Aujourd'hui, on ne peut pas déduire le montant de cette rampe s'il n'est pas inclus dedans parce qu'on n'aura pas la rampe, on n'aura pas l'argent pour la construire.

Mme E. Marendaz Guignet, Municipale :

On a juste cette partie de Fr. 130'000.- qu'on discute. Pour le prix de la rampe, on est autour des Fr. 350'000.- à Fr. 420'000.- tout compris et c'est la négociation qu'elle a actuellement avec Equitim avec la fiche de modification et il y a un chiffre qui est stable, c'est le chiffre qu'on a convenu avec les CFF qui vont participer aux frais de cette rampe. Donc ça c'est le chiffre stable qu'on négocie et qui sera le montant qu'on ne paiera pas à Equitim et qui est disponible dans le préavis 20/2020 pour faire la rampe. On ne les enlève pas des env. 7 Mio. Ce n'est pas le cout total de la rampe.

M. Ch. Currat :

Donc on prend le montant de celui de 2020, soit Fr. 130'000.- et vu qu'on les prend sur 2020, on enlève les Fr. 130'000.- du préavis 16/2021.

Mme E. Marendaz Guignet, Municipale :

A propos de Minergie +, pourquoi on a fait cette réflexion, c'est qu'on a vu qu'on était bien supérieur aux exigences Minergie et qu'on était très proche de Minergie+, donc on a fait étudier, mesurer et calculer ce qui était éventuellement nécessaire pour atteindre ce label. Pourquoi, parce qu'on s'est dit on est tout près, on est une collectivité publique, donc c'est peut-être bien qu'on donne l'exemple et qu'on ait un beau bâtiment qui soit Minergie+ et voilà pourquoi nous avons fait cette démarche. Apparemment, d'après ce qu'on reçoit maintenant, on n'a pas encore le total complet, il semble bien qu'avec Fr. 120'000.- on arrivera à prendre les mesures pour devenir Minergie+ et on pense que c'est positif pour une commune d'avoir un nouveau bâtiment qui répond aux derniers standards et exigences en matière d'énergie.

M. Ch. Currat :

Il précise que les Fr. 400'000.- avec les Fr.130'000.- qui viennent sur les locaux sont bien dans l'ensemble du budget pour la rampe d'accès et bien compris dans ces Fr. 6'939'350.-. On trouve les Fr. 350'000.- dont il est question, il y a Fr. 130'000.- qui viennent du préavis 20/2020 et le reste qui vient de ces Fr. 6'939'350.-, donc ces Fr. 6'939'350.- comprennent ces Fr. 130'000.- pour faire la rampe complètement. Parce que c'est bien sur la base de cette information-là que la Cofin a fait cela.

C'est comme cela qu'on l'a compris et c'est sur cette manière de faire que nous avons fait l'amendement.

Avec ces Fr. 6'939'350.- plus Fr. 130'000.- on construit la rampe en plus du bâtiment.

Mme N. Pfeiffer :

Pour pouvoir se décider au sujet de cet amendement, elle a une question puisqu'on a entendu l'avis d'un professionnel sur la façon d'atteindre le Minergie+ avec une épaisseur de mur qui était plus grande et le fait qu'on ne reçoive pas l'entier des subventions, est-ce que vous avez eu connaissance de ces critères ?

Mme E. Marendaz Guignet, Municipale :

Alors quand on s'occupe d'un dossier, oui, on entend parler de choses et puis on pose des questions et on va chercher les informations et on a beaucoup de spécialistes à disposition. Donc on leur a posé les questions concrètement. Ils nous font les offres et en plus comme on est dans des marchés publics ouverts, il y a plusieurs bureaux qui doivent statuer et voir comment accéder à ce niveau de label et donc il faut qu'ils calculent ce que ça coûterait. Donc, elle croit que le dossier est bien documenté et l'histoire de la perte de surface, ce qu'on a vu, c'est qu'au fond avec les mesures, on perd 10 m² sur tout le bâtiment. Elle n'entre pas dans les détails techniques n'étant pas une spécialiste en Minergie+ mais ce n'est pas juste une fantaisie de la Municipalité de se dire tient on pourrait le faire, non c'est bien calculé. On est déjà au-dessus des critères Minergie.

M. J.-Ch. Dunant :

Un petit complément par rapport aux discussions. D'abord, il a eu un peu le réflexe du professionnel, soit ce n'est pas possible de dire que la subvention paie l'étude et le travail. Ce qu'il comprend mieux ce soir grâce aux explications de notre municipale, c'est qu'au fond on a dépassé en fait le critère Minergie, de fait, donc c'est le petit complément qui correspondra à la subvention de l'ensemble de cette amélioration parce qu'au fond, une grosse partie de l'amélioration est de fait déjà acquise dans la construction elle-même. Donc ça vaut la peine de faire un petit effort et ce petit effort coûtera l'équivalent de la subvention supplémentaire.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion

Le Président passe au vote les **amendements** de la Commission des finances, soit :

Point 2 :

- de lui accorder à cet effet un crédit d'investissement total de **CHF 6'939'350.- TTC** (au lieu de CHF 7'069'350.-) destiné à la construction dudit bâtiment ;

C'est **accepté** par 50 voix pour, 1 contre et 4 abstentions

Ajout d'un point 3. :

- de lui accorder un crédit d'investissement supplémentaire de CHF 129'000.- TTC destiné aux travaux supplémentaires liés à l'obtention du label Minergie P. L'usage de ce crédit est conditionné à l'obtention d'une subvention d'un montant au moins égal de la part du canton ;

C'est **accepté** par 49 voix pour, 3 contre et 3 abstentions.

Le Président passe au vote le préavis 15/2021 **amendé**.

CONCLUSIONS**LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

Vu le préavis N° 16/2021 de la Municipalité du 10 mai 2021 ;

Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

par 54 voix pour et 1 abstention

1. **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre la construction du bâtiment Plant-Robert, sis au chemin de Courseboux 2 à Cully ;
2. **de lui accorder** à cet effet un crédit d'investissement total de **CHF 6'939'350.-** TTC destiné à la construction dudit bâtiment ;
3. **de lui accorder un crédit d'investissement supplémentaire de CHF 129'000.-** TTC destiné aux travaux supplémentaires liés à l'obtention du label Minergie P. L'usage de ce crédit est conditionné à l'obtention d'une subvention d'un montant au moins égal de la part du canton ;
4. **d'amortir** l'investissement relatif au bâtiment sur une durée de trente ans, à partir de 2023 ;
5. **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC).

13. COMMUNICATION 04/2021 - BÂTIMENTS SIS RUE DU TEMPLE 1 ET 17 ET ROUTE DE LAUSANNE 1 (MAISON JAUNE) ET 2 (BÂTIMENT ADMINISTRATIF, BAC) À CULLY, AFFECTATION DES LOCAUX

Chacun a reçu copie de cette communication, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

Mme L. de Palma :

Elle se fait la porte-parole d'un certain nombre de parents d'enfants en classe 7 et 8 P qui ont déjà annoncé qu'ils n'allaient pas mettre leurs enfants aux repas de midi dans les locaux de la rue du Temple 17 pour la simple et bonne raison qu'ils ne peuvent pas sortir, comme il y a le parking c'est trop dangereux, et les responsables ont peur qu'ils leurs arrivent quelque chose. Elle voit dans la communication à la p. 3, il est indiqué qu'«une aire de détente en plein air pourrait être créée sur une partie du parking Saint-Antoine, situé devant la façade sud-est ». Elle comprend bien que c'est une partie du parking qui elle pense va être utilisée pour que ces enfants puissent s'ébattre. Donc ça veut dire qu'il y a en tout cas une place Mobility et 4 à 6 places de parc qui vont disparaître. Est-ce qu'elle a bien compris ?

M. R. Bech, Municipal :

Pour la première question il en prend acte. Il constate aussi que les 36 places prévues pour l'accueil des 7-8 P sont quasiment toutes pleines. Donc dans ce sens-là ça répond à une nécessité, même s'il semblerait que les enfants ne puissent pas sortir et les 7-8 P peuvent aller avec leurs éducateurs par exemple au bord du lac. On constate que l'accueil des 7-8 P tel qu'il est conçu aujourd'hui correspond bien à un besoin puisqu'il est rempli et pas seulement à midi.

Concernant la question des places de parc, il précise qu'« une aire de détente en plein air pourrait ... ». Le « pourrait » est un conditionnel, c'est une idée possible mais pas forcément acquise.

Mme L. de Palma :

Donc ça veut dire que si cela ne se fait pas, les enfants ne peuvent pas sortir parce que les accompagnants ne peuvent pas laisser des enfants tout seuls à l'intérieur pour accompagner une série qui voudrait aller jouer dehors.

Le Président :

Il rappelle que les 7-8 P ont 11-12 ans.

Mme L. de Palma :

C'est une question de responsabilité !

Mme Ch. Lavanchy :

Il y a du personnel en suffisance et ce qui l'étonne beaucoup, c'est qu'on vienne dire, on ne vient pas parce qu'il n'y a pas d'espace extérieur. De deux choses l'une, soit on a besoin d'une place d'accueil pour ses enfants, soit on en a pas besoin. Si c'est juste le critère de sortir, ça lui paraît quand même un peu exagéré.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

14. POSTULAT DE MMES M. JANEIRO-C. BACHMANN ET CONSORTS « REMPLIR L'ESPACE AVEC DU LIEN : UNE MAISON DES ASSOCIATIONS POUR NOTRE COMMUNE »

Chacun a reçu copie de ce postulat, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

Mme M. Janeiro :

Elle précise qu'elle avait présenté un amendement qui visait en fait à amender non pas le préavis 14/2021 comme il a été compris mais pour amender ce postulat-ci. Il a été retiré.

Le Président :

On ne peut pas amender un postulat. C'est un peu du non-sens.

Mme M. Janeiro :

C'est un postulat qui vise vraiment à arrêter la réflexion de la Municipalité concernant les espaces vides. Que faire de ces espaces qui existent et aussi pour répondre à une demande, notamment pour le cas des étudiants où il y a une demande d'espaces pour étudier. Pour rappel, c'est quelque chose qui n'existe pas entre Lausanne et Vevey et qui est nécessaire.

M. P. Humbert :

Si personnellement, il n'est pas en postulat, par contre l'idée qui est là derrière de recommander à la Municipalité d'avoir une vue globale des choses lui paraît extrêmement intéressante. Il rappelle que quand M. Yves Kazemi était encore en place, on avait regardé pour avoir une UAP provisoire avec des containers tout près de collège. En discussion maintenant avec l'ASL, on est en train d'évoquer la possibilité de reconstruire ou de construire différemment le collège des Ruvines parce que ce sera nécessaire vu sa désuétude. Il serait bien qu'on prenne l'ensemble des formulations et de ces demandes toutes en considération pour créer un lieu qui soit relativement intelligent et structuré, soit pour l'UAP, la bibliothèque, un espace pour les étudiants. En fait pour toutes ces mesures-là, il faudrait simplement qu'on ait une ligne directrice et qu'on aille vers un projet qui est bien ficelé à la fin et non pas qu'on dissémine une bibliothèque ici, un espace culturel là, etc.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président :

Il demande à la Municipalité si elle prend en considération ce postulat immédiatement ou si on a recours à une commission ad hoc afin de préavisier et de délivrer un rapport.

M. J-P Haenni, Syndic :

Il propose de renvoyer ce postulat à une commission. Ça laisserait un petit peu temps pour étudier tout cela et comme M. P. Humbert l'a très bien dit, on doit voir ça globalement. Aujourd'hui on n'est pas prêt d'étudier cela globalement tout de suite.

Le Président :

Il passe au vote ce postulat.

Il précise qu'il faut que 1/5 des votants acceptent que ce soit soumis à une commission d'étude qui préavisera et délivrera un rapport. Ensuite le conseil statuera sur le rapport de cette commission.

C'est **accepté** à la majorité.

Une commission ad hoc sera créée.

15. MOTION DE MME LUCIE DE PALMA ET CONSORTS « POUR UN FINANCEMENT ÉQUILIBRÉ DE LA GESTION DE NOS DÉCHETS »

Chacun a reçu copie de cette motion, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

M. Ch. Currat :

La Cofin traitera cette motion prochainement et relève que ce sujet est en accord avec leurs éléments et ceux également de la Commission de Gestion.

M. P. Humbert :

Cette motion a le mérite de poser très clairement le problème de l'application de la loi sur l'élimination des déchets, respectivement du financement des ordures ménagères. Cependant le financement demandé par la loi s'appuie sur le principe du pollueur payeur et pas d'un financement par taxe. La problématique étant complexe, afin de ne pas avoir de recours suite à cette motion, il propose de renvoyer son étude à une commission ad hoc si 1/5 des conseillers accepte cette proposition selon l'art. 60 du règlement du Conseil.

Mme L. de Palma :

Une information. C'est vrai qu'elle n'a pas fait une étude exhaustive des lois et règlements qui obligeaient à cet équilibre budgétaire. Mais effectivement elle s'est aussi rappelée des remarques qu'avaient faites la Cofin et la Cogest à ce sujet. Elle pense que ces 2 commissions avaient fait toutes les études nécessaires. Pour elle c'est très clair. L'élimination des déchets doit être financée d'une part par une taxe dite « pollueur-payeur » qui est la taxe au sac parce que plus on a de sacs payants, on paie en conséquence, et par une taxe forfaitaire qui elle n'est pas proportionnelle vu qu'elle est égale pour tout le monde qu'on soit seul dans un appartement vu que c'est par ménage ou qu'on soit 4 dans le même appartement. Donc il s'agit bien d'étudier dans les limites de la loi quelles seraient les propositions alternatives qu'il y aurait pour pouvoir équilibrer ce chapitre aux comptes. Ça peut être

comme le fait Lausanne, par une modification de la perception de la taxe forfaitaire. Lausanne le fait au m3 pour les propriétaires de bâtiments. Ça peut être fait avec un système de pesage des sacs comme c'est fait aussi dans d'autres communes. Il y a beaucoup d'autres possibilités. Après 5 ans, voire plus, effectivement ce chapitre est massivement déséquilibré par rapport aux autres communes. C'est le moment d'empoigner ce problème et de continuer le cercle vertueux des économies et de la rationalité que nous avons initié avec le bel effort que la Municipalité a fait pour réduire ces indemnités.

M. R. Bech, Municipal :

Les précisions de Mme L. de Palma ci-dessus ne sont pas toutes exactes mais ce n'est pas important. Les questions techniques ne vont pas être débattues maintenant. Il croit que le sujet est effectivement important. La Municipalité y accorde aussi de l'importance. On a beaucoup discuté avec la Cogest et la Cofin. Aujourd'hui on est face à une problématique de principe qui est au fond de demander au Conseil de se prononcer sur quelque chose qui est extrêmement compliquée et complexe. Il pense que pour un sujet comme celui-ci, il faut aussi déblayer le terrain pour qu'on puisse travailler correctement et pour que le Conseil puisse se prononcer en toute connaissance de cause, non pas sur le résultat, mais sur le fond, sur l'opportunité, la pertinence, le contenu de la motion. Donc il remercie M. P. Humbert d'avoir fait cette proposition à laquelle la Municipalité souscrit parfaitement.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président :

Il procède au vote comme lors du postulat, donc il faut 1/5 des voix du Conseil pour que ça passe à l'étude d'une commission.

Mme L. de Palma :

Une précision de forme. On est d'accord qu'on va voter 1/5, il y aura une commission et que ce n'est pas la motion qui est votée. Il lui est répondu oui et que c'est le même traitement que le postulat.

C'est **accepté** à la majorité.

Le prochain Bureau du Conseil créera ces commissions.

16. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

M. Jean-Pierre Haenni, Syndic :

Il prendra la parole à la fin de la séance.

M. Raymond Bech, Municipal

Avec un peu les espoirs et les assouplissements qui viennent enfin, il annonce que la vie culturelle dans la commune de Bourg-en-Lavaux reprend de plus belle avec des efforts très constants et très importants faits par la commission de BEL :

- 3 juillet 2021, Festival rock organisé dans le cadre d'un appel à projet cantonal par une association de jeunes constituée à cet effet là sur Bourg-en-Lavaux, à Cully sur la place d'Armes l'après-midi et une partie du soir.
- 5-6 juillet 2021, L'Opéra de Lausanne, dans le cadre de La Route Lyrique présente "Dédé", opérette en 3 actes d'Henri Christiné, livret d'Albert Willemetz, à la salle Davel de Cully, à 19h30. Le spectacle du 6 juillet est d'ores et déjà complet. Pour le lundi 5 juillet l'attribution des places est accordée en priorité aux habitants de Bourg-en-Lavaux.

- 9 juillet 2021 à 19h00, le TKM présente "Carmen l'Audition" Mise en scène par Omar Porras/Teatro Malandro. En plein air sur la Place d'Armes à 19h (report mauvais temps samedi 10 juillet 19h). Spectacle offert aux habitants par notre municipalité. L'attribution des places est accordée en priorité aux habitants de Bourg-en-Lavaux. Inscription obligatoire à la commission culturelle.

M. Jean-Paul Demierre, Municipal

Suite à la motion de Mme L. de Palma et nos réponses au dernier Conseil et les 3 amendements qui ont été demandés, nous avons remis l'ouvrage sur le métier pour voir un petit peu comment allait être distribué l'argent non dépensé du 1^{er} août 2021 aux sociétés locales. Nous avons avec le boursier écrit à 32 sociétés, 16 sociétés n'ont pas répondu, 6 sociétés ne remplissaient pas les critères demandés. Pour rappel c'était des sociétés formatrices, des manifestations annulées sur 2020 et les sociétés impliquées dans le 1^{er} août. 4 sociétés remplissaient les critères mais n'étaient pas prêtes à en bénéficier. 6 sociétés remplissaient les critères et ont soumis des montants sans mention particulière. Donc on a refait la distribution des Fr. 32'200.- et ces sociétés recevront les fonds demandés et ils seront octroyés d'ici le courant juillet 2021.

Il remercie Mme L. de Palma pour sa motion et le travail qu'elle a fait jusque-là.

Mme Nicole Gross, Municipale

2 communications :

- Plan de classement des arbres : la Municipalité, il y a 15 jours, a adjugé les travaux au bureau Maillefer & Hunziker et un groupe d'accompagnement va travailler avec ce bureau qui sera composé de membres de la Municipalité et du secteur de l'urbanisme. Une information à destination des habitant-e-s sera faite en temps utile.
- Cimetière de Grandvaux : il va être désaffecté en partie. La procédure de désaffectation partielle est en cours. Les travaux vont commencer normalement, si tout va bien dès mi-novembre. Pour savoir quelle est la partie qui sera désaffectée, on peut aller sur le site de la commune ou au cimetière de Grandvaux où il y a des plans qui sont affichés.

Deux ou 3 mots comme c'est sa dernière séance :

« Au terme de ma dernière législature permettez-moi de vous livrer non pas mon testament politique, mais quelques considérations après 24 années au service des communes d'Epesses, puis de Bour-en-Lavaux après fusion.

Mes motifs de satisfaction sont multiples : la collaboration avec tous les intervenants du service public : l'administration, les services communaux fut toujours excellente et je les remercie du fond du cœur. De même j'exprime ma profonde reconnaissance à tous les élus, soit les membres du bureau du Conseil, l'ensemble des conseillères et conseillers communaux, et particulièrement les membres de la commission des vignes, pour leur aide et soutien durant toutes ces années. Sans oublier mes collègues municipaux avec lesquels les rapports furent toujours cordiaux malgré nos engagements politiques quelques fois différents. Vous toutes et tous, je ne vous oublierai pas...

Je souhaite enfin une bonne retraite à ceux qui, comme moi, ont décidé de mettre un terme à leur mandat politique. Et pour tous les autres, pour celles et ceux qui ont accepté de s'unir et de se dévouer pour l'avenir de la commune, je leur dédie cette phrase de Vaclav Havel : 'la vraie politique est simplement le service du prochain'. Je vous remercie. »

Acclamations.

M. Georges Hauert, Municipal

Une communication. Le 24 juin 2021 a lieu le martelage, donc pour marquer pour l'abattage des arbres. Pour ceux qui sont intéressés, prendre contact avec lui.

« Comme ma collègue, Mme N. Gross, c'est ma dernière séance du Conseil communal. J'ai eu la chance de passer dans l'assemblée, de passer devant l'assemblée et j'espère que je pourrai venir encore quelques années derrière l'assemblée.

Des problèmes on en a toujours eu, ils n'ont pas changé depuis 40 ans en arrière, seulement peut-être aujourd'hui on essaye un peu de les compliquer, si on veut bien dire, avant on réglait les problèmes beaucoup plus facilement. Aujourd'hui, on a un art de compliquer. Ma foi c'est comme ça. C'est la mode.

Je remercie aussi le Conseil, mes collègues, tout le monde. Je n'ai jamais eu quoique ce soit avec qui que ce soit. Toujours, ça s'est bien déroulé en discutant. On trouve toujours une solution.

Je souhaite un bel été à tout le monde. On se reverra dans d'autres situations. »

Acclamations.

Mme Evelyne Marendaz-Guignet

- En 2020, les CFF reportaient tous leurs chantiers. Lundi passé, on a reçu la nouvelle par un courriel comme quoi les CFF allaient construire leur bâtiment à la place de la gare à partir de janvier 2022. Ce qui fait qu'on est de nouveau en train de re-coordonner nos chantiers. Ce sera juste la 4^{ème} version mais on est très content que ça démarre.
- Pour le rez-de-chaussée du bâtiment Plant Robert, là aussi on a avancé. Le rez-de-chaussée sera occupé par le point I touristique et par une pharmacie. L'actuel pharmacien va prendre sa retraite. Il s'est entendu avec la famille Calpini qui a déjà des pharmacies à Chexbres et à Puidoux, et en fait la famille Calpini va reprendre l'actuelle pharmacie et ensuite emménagera dans le rez-de-chaussée de Plant Robert. Donc ce sera une grande pharmacie avec des prestations de service, des petits soins et notamment une collaboration très serrée avec les médecins puisque ce sont des pharmaciens qui feront des préparations médicales.
- La place de la gare elle-même, le Conseil a voté une étude préliminaire pour faire au fond la première analyse avec le canton de l'interface de la place de la gare. Cette étape est en train d'arriver à son terme. Donc on a pu localiser sur ce territoire relativement exigü la place de chacun, soit la place de chaque mode de transport, c.-à-d. où vont les bus, les voitures, les vélos, les motos, les piétons. on n'a pas encore un projet architectural mais on a localisé toutes ces fonctions. Elles ont été validées par le service cantonal et par la Municipalité.
- Les Bus : nous avons traité au début de l'année 2021 pour le prolongement de la ligne t147 tout en haut de la commune à Pra Grana. Ceci va se mettre en place pour le 12 décembre 2021 et dans la même volée tout-à-coup le canton, la DGMR a réfléchi sur notre ligne de bus interne et on avait toujours réclamé de ne pas avoir de grands bus mais un mini bus vu nos routes et en fait actuellement, la ligne t167 va disparaître le 12 décembre 2021 et sera remplacée par une ligne d'un mini bus car postal qui fera Cully gare, Grandvaux, Pra Grana et qui ira aussi à l'hôpital. Et puis cette fameuse ligne 381 à partir de Pra Grana, elle restera 381 mais avec un autre bus qui ira à Oron et qui permettra de desservir notamment les collèges autour d'Oron. Ceci nous permet de remplacer, d'assurer la même qualité de dessertes dans la commune même avec des courses supplémentaires mais ça veut dire que nous allons devoir faire des travaux à Pra Grana puisqu'en fait ce n'est pas un bus car postal qui va venir mais 2. En automne, le Conseil devra statuer certainement sur ces travaux d'aménagement qu'on doit faire.
- Bâtiment Plan Robert, merci de la confiance et nous allons entamer les travaux directement à fin août. Donc ça va commencer très vite.
- Un groupe de la commission du développement durable a créé une butte de permaculture sur le quai de l'Indépendance, sur une petite parcelle que la commune avait acquise il y a quelque temps. Donc elle encourage les conseillers à aller chercher des légumes et à les regarder et un grand merci à tous ceux qui se sont attelés à ce travail.
- A partir de minuit et demi c'est éteint à Riex et on pourra voir la nuit.

M. Jean Christophe Schwaab, Municipal :

Il complète l'information de Mme E. Marendaz Guignet, avec un commentaire sur l'extinction à Riex. Cette extinction n'est pas toujours facile car y a des luminaires qui ne s'éteignent pas ou ne s'allument pas quand on le souhaite. Il y a la rue où habite notre huissier du conseil communal qui ne s'allumait plus du tout. Elle s'allumait la journée quand on la testait, ensuite pendant la nuit elle ne s'allumait plus y compris aux heures où elle aurait dû être allumée. Maintenant c'est réglé. On va peut-être trouver encore d'autres surprises. Tout ça pour vous dire qu'on a bien fait de commencer par un test. Parce que ça montre qu'avant de pouvoir éteindre sur une zone plus grande, il faut faire pas mal de contrôles techniques pour savoir où est branché chaque luminaire et force est de constater qu'on ne savait pas exactement où certains luminaires étaient branchés. C'est un inventaire qu'on est en train de faire. Ce qui nous permettra aussi de mettre progressivement en œuvre le plan lumière. Alors on espère que les phases successives d'allumage et d'extinction pour autant même que la Municipalité et le Conseil communal le décide, on puisse vraiment contrôler et puis quand on éteint ça s'éteint et puis quand on allume ça s'allume car actuellement ce n'est toujours pas le cas.

17. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

La discussion est ouverte

Mme C. Bachmann :

Elle relaie un extrait d'une lettre du Comité de la grève des femmes qui a eu lieu il y a 2 ans :

« Il y a deux ans, jour pour jour, Bourg-en-Lavaux a connu un rassemblement coloré et vivace pour commémorer la grève des femmes du 14 juin 1991.

L'égalité entre femmes et hommes est un long processus et doit se poursuivre pour parvenir à la reconnaissance et à la dignité de toutes les citoyennes et de tous les citoyens ; ... » dans notre Commune aussi.

En ce 14 juin 2021, jour du dernier Conseil communal de la présente législature, le Collectif de la grève des femmes de Bourg-en-Lavaux aimerait saluer la prise de position de nos autorités qui ont signé l'année dernière la Charte de l'égalité salariale.

Suite à cet engagement, notre collectif aimerait aussi encourager la commune à mettre en place une politique proactive. Ceci pourrait se faire, par exemple, en profitant de l'aménagement du plateau de la gare de Cully et de la création de nouveaux espaces publics, pour réfléchir à des noms de femmes pour les nommer.

Notre Commune suivrait en cela Lausanne, et depuis aujourd'hui Vevey, villes qui toutes deux ont inauguré des Place du 14-Juin pour rendre hommage aux millions de femmes qui se sont battues pour leurs droits depuis l'introduction du suffrage dit « universel » en 1848 et qui œuvrent le plus souvent dans l'ombre et bénévolement afin que notre société puisse tout simplement fonctionner.

En commémorant ainsi ces femmes remarquables, le Major Davel, Charles Ferdinand Ramuz et le Dr. Rochat seraient en bonne compagnie.

Acclamations.

M. M.-H. Noverraz :

Cette intervention s'adresse à la Municipalité et aux membres du Conseil communal d'aujourd'hui et de demain.

- Avec ses 12 hectares, la commune de Bourg-en-Lavaux est une des plus grandes communes viticoles du canton.
- Une commission municipale des vignes a été élue en 2011, lors de la 1^{ère} législature de la nouvelle grande commune et reconduite en 2016 jusqu'à ce jour.

- En 2013, les membres de la commission avaient demandé à la Municipalité de clarifier le rôle de la commission des vignes et, le cas échéant, de dresser un cahier des charges complet et précis des différents dossiers importants qui régissent le domaine communal. Malgré un préavis favorable de la Municipalité, rien n'a été validé ensuite.
- La commission des vignes s'est réunie une trentaine de fois entre 2011 et 2021.
- On relèvera le traitement et la réalisation de plusieurs dossiers importants, tels que :
 - la réfection des caves communales de Villette et de celle de la Maison jaune à Cully
 - la création d'un dossier photos de tout le domaine, avec la description et l'état de chaque parcelle
 - des analyses détaillées en vue de l'achat de matériel viticole.
- Les commissionnaires en place sont persuadés qu'une commission des vignes est indispensable au bon fonctionnement du domaine de Bourg-en-Lavaux.
- Elle est un support technique de qualité pour la ou le municipal en charge du dicastère.

Au vu de ce qui précède, la commission des vignes en place recommande à la Municipalité et au bureau du Conseil communal de mettre en votation pour la législature 2021-2026, la création d'une commission thématique.

Avant de conclure, les membres de la commission remercient la municipale Nicole Gross avec qui ils ont pu évoluer en bonne harmonie.

Il profite du « crachoir » comme dit Patrice pour prendre congé aussi du Conseil. 1991-2021, donc le compte est bon. 20 premières années au Conseil à Cully. Les dix dernières dans la commune de Bourg-en-Lavaux. Il a côtoyé beaucoup de monde, environ 200 à 250 conseillers-conseillères, plus d'une trentaine de municipaux et usé 5 syndicis.

Il aimerait amener une petite anecdote, un fait marquant pour lui. Lors de la 2^{ème} année de sa présidence du Conseil de Cully, il avait pris sur lui pour supprimer l'art. 1 du règlement du conseil communal qui était « Le Président implore la bénédiction divine sur les travaux du conseil communal ». Mal lui en a pris, puisqu'un conseiller, un ancien, s'est levé, l'a interrompu et a dit « à Cully, il n'y a jamais eu de mécréant ». Donc il a essayé de s'expliquer, qu'il trouvait ça un peu désuet. Ça n'a pas passé. Il a du faire ses 4 séances avec la bénédiction divine. Il avait juste 3 ans d'avance puisque la nouvelle constitution vaudoise a supprimé cet article après.

Acclamations.

Mme N. Pfeiffer :

On a parlé de l'extinction des lumières, elle rappelle que la commission qui s'occupe des activités en lien avec cette extinction a prévu le 7 août 2021 une nuit des étoiles qui aura lieu à la Tour de Gourze, qu'on montera à pied à la Tour de Gourze depuis Riex et cette animation sera reportée au 14 août 2021 en cas de pluie. On peut amener son télescope. Et on sera accompagné par Astroval qui est le groupe astrologique de la Vallée de Joux. Il faut s'inscrire à la commission culturelle.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Son allocution de fin de législature 2016-2021.

« Tout d'abord je vous remercie pour l'acceptation des comptes, du rapport de gestion qui est une véritable mine d'informations, ainsi que pour les nombreux préavis que nous vous avons soumis à la séance de ce soir.

Aujourd'hui, c'est la dernière séance du Conseil communal pour la législature 2016-2021. Au cours de ces 5 ans, vous avez accordé de nombreux crédits à la municipalité, ayant ainsi permis de réaliser plusieurs projets dans notre commune. Le plus important étant celui de la Gare de Cully en pleine construction en ce moment, et qui devrait se terminer, si tout va bien, d'ici la fin de la prochaine législature. Nous nous réjouissons certainement toutes et tous de voir cette place avec ses nouveaux aménagements arborisés et fleuris.

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, ce soir, c'est la dernière séance de Conseil communal pour plusieurs d'entre vous. Je vous remercie chaleureusement pour votre engagement et l'intérêt que vous avez porté pour les affaires communales durant ces années passées au sein de notre Législatif.

J'adresse maintenant mes remerciements à l'ensemble du Conseil communal pour tout le travail accompli et la bonne collaboration avec la municipalité au cours de la législature 2016-2021, ainsi que pour l'invitation à la course du Conseil le 5 juin dernier. Merci tout particulièrement aux différents Présidents, aux membres du bureau ainsi qu'à la secrétaire du Conseil communal car vous êtes sollicités à chaque votation ou élection, et ceci toujours le dimanche.

Le 30 juin prochain, la municipalité prendra définitivement congé de 2 collègues, Nicole Gross et Georges Hauert.

Chère Nicole, tu as été élue directement Syndique d'Epesses pour la législature 1998-2002, 2002-2006 et 2006-2011. Ensuite tu as été élue à la municipalité de Bourg-en-Lavaux par les électeurs d'Epesses pour la législature 2011-2016.

Et réélection à la municipalité de B-e-L pour la législature 2016-2021 au terme de laquelle tu as décidé de prendre ta retraite politique après 23 ans de municipalité dont 13 comme syndique.

Cher Georges, tu as été Conseiller communal de l'ancienne commune de Grandvaux de 1978 à 2001. Ensuite tu as été élu à la municipalité de Grandvaux pour les législatures 2002-2006 et 2006-2011. Ensuite tu as été élu à la municipalité de B-e-L par les électeurs de l'ancienne commune de Grandvaux pour la législature 2011-2016. Puis réélection à la Municipalité de B-e-L pour la législature 2016-2021, au terme de laquelle tu as aussi décidé de prendre ta retraite politique après 23 ans de Conseil communal et 19 ans de municipalité.

Bravo à tous les deux pour ce magnifique parcours politique.

Chère Nicole et Cher Georges,

La fonction de municipal n'est pas toujours chose facile car nous sommes très exposés aux critiques de citoyens parfois mécontents, et vous l'avez très bien géré, preuve en est, votre longévité au sein d'un exécutif. Mais comme je le répète souvent, nous connaissons les règles du jeu lorsque nous acceptons de nous porter candidat pour un tel poste. Enfin, en contrepartie, cette fonction est tellement enrichissante que l'on oublie vite les mauvais moments pour n'en garder que les meilleurs souvenirs.

Au nom de la Municipalité, je vous adresse mes vifs remerciements pour tout le travail accompli durant ces nombreuses années et votre dévouement pour notre commune et sa population.

Mes remerciements à notre boursier, Yves Sesseli pour sa présence ce soir, de même qu'à tout notre personnel pour son excellent travail malgré des conditions très particulières cette dernière année.

Je vous souhaite à toutes et tous, un bel été, bientôt sans masque, et me réjouis de partager avec vous l'apéro qui suivra. »

Acclamations.

Le Président :

Il remercie tous les membres du Conseil pour leur investissement personnel et il se réjouit de revoir les chanceux réélus après l'été dans les prochaines séances de Conseil. Concernant l'apéritif, il n'en est pas prévu en raison des mesures Covid mais il a oui dire que « tonton Pierre-Alain » avait mis quelques bouteilles au frais et quelques flûtes. Il souhaite à tous une bonne fin de soirée.

Acclamations

La séance est levée à 23h00.

Au nom du Conseil communal :

Le Président

La Secrétaire

Lionel Gfeller

Catherine Fonjallaz

Cully, 3 septembre 2021